

Déclaration commune d'intention sur le partage des données mobile

**Autorité de régulation des
communications électroniques, des
postes et de la distribution de la
presse**



Département du Cher



La résorption de la fracture numérique représente un défi majeur de la politique de cohésion des territoires : afin de répondre à ce défi, il est essentiel que l'internet mobile soit accessible à tous, sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, les utilisateurs des réseaux mobiles souhaitent pouvoir disposer des meilleurs débits à leur domicile, sur le lieu de travail et pendant leurs trajets, et souhaitent disposer de l'information la plus précise possible afin d'effectuer des choix de consommation éclairés.

1 L'action de l'Arcep en matière d'information à l'utilisateur et de régulation par la donnée sur les services mobiles

En matière de qualité de l'expérience mobile, l'Arcep met en œuvre 3 missions dévolues par la loi : 1) elle propose au gouvernement les obligations de déploiements des opérateurs, 2) elle en contrôle le respect et 3) elle informe les Français sur la couverture et la qualité des services mobiles sur tout le territoire, dans les zones d'habitations et sur les axes de transport. Lors de sa revue stratégique en 2015, l'Arcep a identifié deux chantiers relatifs à l'ouverture et l'enrichissement des cartes de couverture mobiles et au développement du *crowdsourcing*. Ces chantiers s'accompagnent de la volonté de bâtir une régulation par la donnée (« régulation par la *data* ») qui vise à utiliser le pouvoir de l'information pour éclairer les choix des utilisateurs afin de mieux orienter le marché et d'amplifier la capacité d'action du régulateur.

1.1 L'Arcep publie les cartes de couverture et de qualité des services mobiles sur « mon réseau mobile »

Depuis 2017, l'Arcep publie le site monreseau-mobile.fr, qui permet de visualiser simplement les données de couverture et de qualité de service des opérateurs. « Mon réseau mobile » met à disposition de tous :

- les cartes de couverture de chaque opérateur mobile, avec quatre niveaux d'évaluation de la couverture pour le service voix/SMS et deux niveaux pour le service données. Ces cartes font l'objet de vérifications sur le terrain, au travers de campagnes de mesure de leur fiabilité ;

- et les résultats de mesures de la qualité des services mobiles, réalisées annuellement par l'Arcep, qui reflètent l'expérience vécue par les utilisateurs sur le terrain.

L'ensemble de ces données sont également mises à disposition en *open data*, afin d'assurer leurs réappropriation par les collectivités, les citoyens et les entreprises.

Avec ces cartes, l'Arcep a voulu provoquer un choc de transparence pour réorienter la concurrence que se livrent les opérateurs, non seulement sur les prix mais également sur les performances des réseaux.

1.2 La publication de la feuille de route « mon réseau mobile » a favorisé le développement de mesure des services mobiles par des acteurs tiers

En décembre 2018, l'Arcep s'est dotée d'une feuille de route pour répondre aux attentes des territoires qui souhaitent effectuer leurs propres mesures ou recourir à des solutions de type *crowdsourcing*, notamment pour remonter leurs besoins de couverture dans le cadre du dispositif de couverture ciblée du *New Deal* mobile. Cette feuille de route comprend notamment :

1. Un «kit du régulateur» à disposition des collectivités

Le « kit du régulateur » est un document à disposition des collectivités territoriales et de tout acteur tiers souhaitant réaliser des mesures des services mobiles. Il décrit précisément les protocoles utilisés par l'Arcep pour ses mesures de la couverture et de la qualité de service mobile, et comprend des modèles de cahiers des charges techniques directement réutilisables dans le cadre de marchés relatifs à la sélection d'un prestataire.

2. Un «code de conduite» à destination de tous les acteurs de la mesure en *crowdsourcing*

L'Arcep a diffusé la version préliminaire d'un « Code de conduite » qui a pour objectif d'assurer un niveau minimal d'exigence en matière de pertinence, de présentation et de transparence des mesures réalisées en *crowdsourcing*. Il s'agit de déclencher des comportements vertueux chez les acteurs du *crowdsourcing*, et d'accompagner les élus locaux dans leur recours à des outils pertinents qui produisent des mesures.

3. L'intégration de mesures terrains produites par les collectivités locales et d'autres acteurs à «mon réseau mobile»

« Mon réseau mobile » est en cours d'évolution avec l'intégration de mesures tierces : à titre d'exemple, le site intègre désormais les mesures de qualité de service mobile réalisées par la SNCF conformément au « kit du régulateur ».

2 L'action du Département du Cher en matière d'amélioration de la connaissance de la couverture mobile en région

L'Etat et les opérateurs ont mis en place en 2018 un accord global visant à améliorer la couverture du territoire en téléphonie mobile et baptisé « new deal mobile ». Dans ce cadre un dispositif dit de « couverture ciblée » a notamment été créé. Ce dispositif est porté localement par une équipe projet copilotée par la Préfecture du Cher et le Département du Cher.

Dans le cadre de sa participation active à cette équipe projet, et afin de faciliter l'identification des sites prioritaires pour l'implantation de nouveaux sites, le département du Cher a souhaité mener une campagne de mesures de la qualité de la couverture mobile sur le terrain. Les principales caractéristiques de cette campagne sont les suivantes :

- Campagne de type “drivetest” sur tout le département du Cher.
- Protocoles, scénarios et kits de mesure conformes au « kit du régulateur » et mis en œuvre par la société QoSI.
- Réalisation des mesures par les agents de la Direction des Routes du Département, dans une logique de mutualisation de moyens.
- Mesures réalisées à la fois sur la couverture voix et sur les données mobiles (test de téléchargement et test d'accès à des pages web).
- Mesures réalisées entre septembre et décembre 2019.
- Un total de 85 000 mesures de type « voix » et 145 000 mesures de type « data ».
- Financement intégralement porté par le Département du Cher.

3 La mise en œuvre d'une démarche commune de partage des données de couverture et de qualité des services mobile

Forts des avancées déjà accomplies dans la connaissance de la couverture mobile dans le département du Cher d'une part, et dans l'information apportées aux utilisateurs par l'Arcep d'autre part, l'Arcep et le Département du Cher déclarent leur intention commune de coopérer dans le domaine du partage des données de couverture et de qualité des services mobiles.

A ce titre,

- le Département du Cher met à disposition de l'Arcep les données de ses campagnes de mesures. Ces données seront transmises suite à la finalisation des campagnes de mesure, dans des délais réduits afin de pouvoir mettre à jour les publications dans un contexte de durée de vie limitée de la donnée mobile ;
- l'Arcep publie les mesures de qualité de service conformes au « kit du régulateur » ainsi transmises sur le site « mon réseau mobile » et en *open data* sur le site data.gouv.fr ;
- l'Arcep fournit un appui méthodologique et technique aux services du Département du Cher en ce qui concerne les mesures relatives aux services mobiles ;
- et les données ainsi transmises le sont sans limitation dans le temps.

Fait à

le

Pour l'ARCEP

Pour le Département du Cher

Le Président

Le Président

Sébastien Soriano

Michel Autissier



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
Ressources et Aménagement

Joël MARTINET



Annexe 1 : format des données transmises à l'Arcep et mises en *open data*

Opérateur	MCCMNC
Latitude	Référentiel WGS84
Longitude	Référentiel WGS84
Date	JJ/MM/AAAA
Protocole	Web/Voix/SMS
Situation	Intérieur/extérieur/<i>incar</i>
Résultat	Succès/échec